

SCFI
Société a Responsabilité Limitée
au capital de 400.000 euros
Siège social : Lieudit Lespignes
47340 SAINT ROBERT
481 584 175 R.C.S. AGEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE
DU 14 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le 14 juin, à 18 heures,

Le soussigné Serge CAZEILS, Associé Unique de la Société SCFI, Société A Responsabilité Limitée au capital de 400.000 euros,

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant de leurs fonctions,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après lecture du rapport de la gérance, prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes titulaire, la Société Cabinet FREZALS dont le siège social est sis Avenue de l'Occitanie – ZAC de Grabissat – 47240 CASTELCULIER, et du Commissaire aux Comptes suppléant, la Société Cabinet AVIANO ET ASSOCIES, dont le siège social est sis 8 rue Jean-Baptiste Pérès – 47000 AGEN, à compter de ce jour.

L'associé unique décide, la société n'étant pas astreinte à nommer un Commissaire aux Comptes, qu'ils ne seront pas remplacés.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le gérant.

Serge CAZEILS
Gérant

